

## DISPOSITIF DE FORMATION LINGUISTIQUE HORS CONTRAT D'ACCUEIL ET D'INTEGRATION 2013

### PUBLICS CONCERNES

**Les personnes de nationalité étrangère, de l'Union Européenne ou du Reste du Monde, ayant un titre de séjour ou une carte UE –séjour permanent et résidant durablement sur le territoire. Les personnes de nationalité française ne sont pas autorisées à entrer sur le dispositif.**

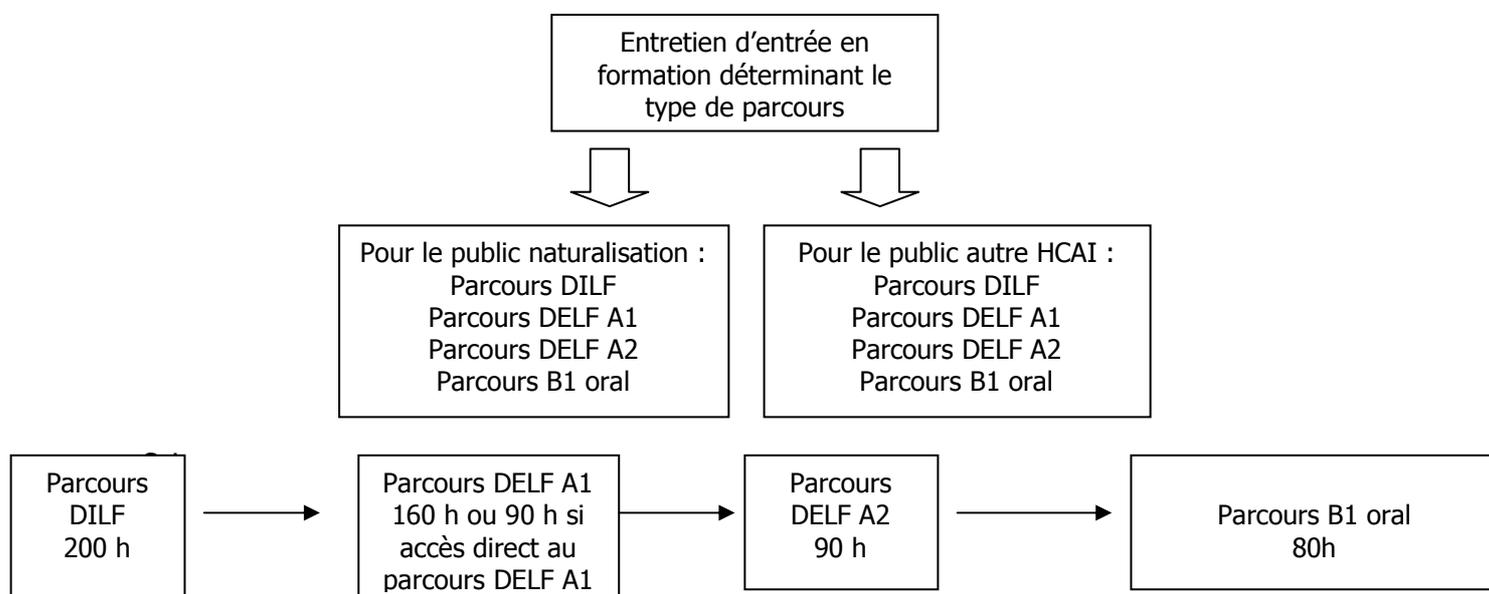
#### **Par ordre de priorité :**

- 1.** Candidats à la nationalité française dès 18 ans
  - demandeurs dont le dossier vient d'être déposé et/ou en cours d'instruction par les services de la préfecture.
  - ajournés des procédures de naturalisation pour non-maîtrise du français (irrecevabilité, ajournement à 2 ans, sursis à décision de 3 à 9 mois)
- 2.** Communautaires détenteurs de la carte « UE –séjour permanent » ou extra communautaires de + 26 ans en recherche d'emploi
- 3.** Primo-arrivants de + 26 ans souhaitant poursuivre la formation en aval de la prestation dans le cadre du CAI.
- 4.** Femmes communautaires détentrices de la carte « UE –séjour permanent » ou extra communautaires de + 26 ans inactives et rencontrant des difficultés dans la vie quotidienne
- 5.** Primo-arrivants de 16 à 25 ans souhaitant poursuivre la formation en aval de la prestation dans le cadre du CAI.
- 6.** Communautaires détenteurs de la carte « UE –séjour permanent » ou extra communautaires de 18 à 25 ans en recherche d'emploi

### PARCOURS DE FORMATION

La formation est **prise en charge par l'OFII**.

Les personnes suivent le parcours suivant :



**Le DILF ou Diplôme Initial de Langue Française** valorise les premiers acquis en français, à l'oral comme à l'écrit, notamment chez les personnes peu ou pas scolarisées.

**Le DELF A1 ou Diplôme d'Etudes en Langue Française A1** correspond au premier niveau d'utilisation de la langue défini par le cadre européen. Il s'adresse aux personnes scolarisées de façon significative dans leur langue maternelle.

**Le DELF A2 ou Diplôme d'Etudes en Langue Française A2** correspond au niveau utilisateur élémentaire du cadre européen. Il atteste de la maîtrise des structures de base de la langue.

**Le niveau B1 à l'oral** s'adresse à tout stagiaire souhaitant déposer une demande de naturalisation mais également à tout stagiaire souhaitant se perfectionner au-delà du niveau A2.

**NB : les diplômes DILF et DELF ne sont plus financés par l'OFII depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.** L'IFRA délivre à l'issue de chaque formation une attestation de niveau. Les stagiaires désireux de valider un diplôme doivent s'orienter vers un organisme agréé à leurs frais.

---

## ORGANISATION DES PARCOURS

---

### **1/ Orientation des publics**

Les publics HCAI sont orientés vers le dispositif par Pôle Emploi, les services sociaux, les services préfectoraux, les services municipaux, les associations et les organismes de formation.

### **2/L'entretien d'entrée en formation linguistique**

Le service oriente le bénéficiaire vers une formation linguistique par le biais d'une fiche de liaison adressée à l'organisme de formation soit **par mail à [fl387374@ifra.fr](mailto:fl387374@ifra.fr) ou par courrier à l'IFRA 82 rue Anatole France 38100 GRENOBLE.**

L'organisme de formation convoque le bénéficiaire à une information collective dans le délai d'un mois suivant l'envoi de la fiche de prescription.

L'organisme de formation :

- évalue le niveau du bénéficiaire et l'oriente sur le parcours linguistique correspondant.
- assure le suivi de la formation linguistique
- inscrit le bénéficiaire aux examens sanctionnant chaque parcours de formation

**Toute personne n'ayant jamais été scolarisée dans son pays d'origine peut bénéficier du parcours HCAI.** Le formateur adapte son cours en fonction des acquis de chaque stagiaire.

Une fois le demandeur convoqué en information collective, le prescripteur reçoit les informations relatives au retour d'entrée en formation via la fiche de liaison complétée. L'entrée en formation a lieu après l'information collective, dès place disponible, généralement dans le délai de trois mois maximum si aucun frein n'est détecté.

### **3/Le parcours de formation linguistique**

L'IFRA propose quatre types de parcours aboutissant au DILF, DELF A1, DELF A2 ou B1 oral selon une programmation semestrielle. Il est possible de poursuivre les différents parcours une fois les niveaux atteints pour aboutir au niveau supérieur.

Dès l'entrée de formation, le bénéficiaire reçoit un livret intitulé « vivre le français » consignait l'ensemble des informations relatives à l'apprentissage de la langue (examens inclus).

Les rythmes peuvent être intensifs (21 h hebdomadaires), semi-intensif (10 à 20 h hebdomadaires), ou extensif (5 à 10 h hebdomadaire)

**Les examens DILF et DELF ne sont depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013 plus financés par l'OFII.**

L'IFRA délivre à l'issue de chaque formation une attestation de niveau. Les stagiaires désireux de valider un diplôme doivent s'orienter vers un organisme agréé à leurs frais.

---

QUI CONTACTER SUR LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

---

**04 76 84 48 48**  
**[fl387374@ifra.fr](mailto:fl387374@ifra.fr)**



## LIEUX de FORMATION

Lieu	Informations pratiques		
THONON	FRATE FORMATION CONSEIL 42 Chemin des harpes Entrée 15 74 200 THONON les BAINS	04 74 47 32 96	2 groupes semi intensif en journée
CLUSES	GRETA ARVE FAUCIGNY 4 avenue de Châtillon 74300 CLUSES	04 50 89 69 39	2 groupes semi intensif en journée
BONNEVILLE	IFRA 111 rue du Pont 74130 BONNEVILLE	04 76 40 48 48	1 groupe semi intensif en journée
ANNEMASSE	FRATE FORMATION CONSEIL 10 rue Adèle FLEUTET Salle la josta	04 74 47 32 96	3 groupes semi intensif en journée 1 cours du soir
ANNECY	FRATE FORMATION CONSEIL 58 av de Genève 74000 ANNECY	04 74 47 32 96	4 groupes semi intensif en journée 1 cours le samedi matin
RUMILLY	IFRA Office socio-culturel (OSCAR) 4 route de Bessins 74150 RUMILLY	04 76 40 48 48	1 groupe semi intensif en journée